

AUTORISATION DE REJET D'EAUX PLUVIALES AU FOSSE COMMUNAL OU A LA RIVIERE

Nom, prénom :
Adresse actuelle :
N° Permis de Construire/Déclaration préalable :

Objet : Autorisation de rejet d'eaux pluviales

Monsieur le,

Le sol de ma parcelle cadastrée étant inapte à l'infiltration,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de rejeter les eaux pluviales issues de :

Projet de construction :
Situé à (adresse du projet) :

Au seul exutoire possible à ma disposition, situé :

- le fossé communal contigu à ma parcelle (busé) :
 le fossé communal contigu à ma parcelle (à ciel ouvert) :
 le fossé départemental contigu à ma parcelle : demande à adresser à
Division Routière Départementale de Clermont-Limagne - Avenue de la République - 63160 BILLOM

Le point de rejet sera matérialisé par :

- dans le cas d'un rejet au fossé communal busé: la mise en place d'un regard de jonction dont la canalisation sera installée au tiers supérieur du fil d'eau de la buse. Le branchement sera effectué par la Régie des Eaux de Thiers selon les prescriptions du service voirie (ci-jointes)
 dans le cas d'un rejet au fossé communal à ciel ouvert : une tête maçonnée en béton parallèle à la paroi du fossé, sans saillie sur celle-ci. Elle sera de dimensions 4 (quatre) fois supérieure au diamètre du tuyau et axée sur la canalisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le, en l'expression de mes salutations distinguées.

A, le
Le Pétitionnaire,

➤ DECISION :

Transmis avec avis : Favorable Défavorable Avec réserves :

A, le
L'autorité compétente,

Le bénéficiaire sera tenu à réquisition du gestionnaire de la voirie de remplacer les ouvrages implantés qui s'avèreraient sous-dimensionnés du fait de la modification des débits d'eau supportés par le fossé ainsi busé.

Pièces annexes à joindre obligatoirement :

- Plan de situation
- Plan de masse ou extrait cadastral
- Plan d'implantation de la canalisation